Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

Clermont-Ferrand, le 25 MARS 2020

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'ENVIRONNEMENT

La Préfète du Puy-de-Dôme

à

Mesdames et Messieurs les Maires,

à Madame la Présidente de l' Association départementale des Maires France

à Monsieur le Président de l' Association départementale des Maires Ruraux

(en communication à Madame et Messieurs les sous-préfets)

Objet : état d'urgence sanitaire – justificatif de déplacement pour les maires et les adjoints

P.J :

Certains d'entre vous ont attiré mon attention sur les modalités applicables aux déplacements des maires et adjoints dans le cadre de l'épidémie de COVID-19.

Je tiens à vous préciser que votre **carte d'élu est suffisante** pour assurer tout déplacement au sein de votre commune, et ce uniquement dans le cadre de vos missions bien entendu.

J'ai d'ailleurs encore récemment rappelé ces consignes aux forces de l'ordre. Je vous remercie de me signaler toute difficulté que vous pourriez constater à l'occasion de vos déplacements effectués dans le respect des mesures barrières préconisées par le Gouvernement.

La Préfète,

Anne-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC

Copie pour information :
- M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique
- M. le Général, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Puy-de-Dôme

18, boulevard Desaix – 63033 CLERMONT-FERRAND Cedex 01– Tél. : 04 73 98 63 63 – Télécopieur : 04 73 98 61 00
Internet : http://www.puy-de-dome.gouv.fr